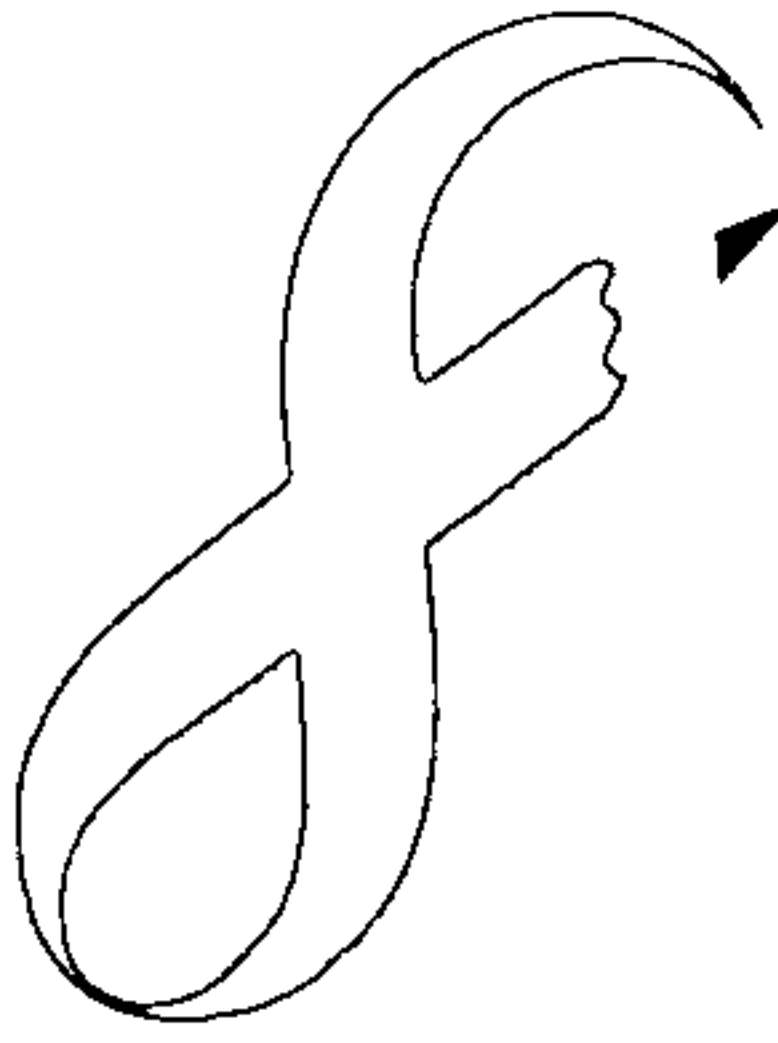


A 308 du 2405 07



SOGERA
Expertise

Société d'Expertise Comptable
et de
Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre
de Bourgogne Franche-Comté

Membre de la Compagnie
Régionale de Besançon



Société ABC DIFFUSION
Les Landres
70240 MAILLERONCOURT-CHARETTE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE « ABC DIFFUSION »
EN SOCIETE ANONYME**

SOGERA EXPERTISE :

Siège social : ZAC de la Saline - BP 143
70203 LURE Cedex

Le Verjoulot - BP 15
70190 RIOZ

Parc Axys - 1 rue Gay Lussac - BP 91435
25007 BESANÇON Cedex

Tél. 03 84 62 77 00 - Fax 03 84 62 78 79

Tél. 03 84 91 89 20 - Fax 03 84 91 97 41

Tél. 03 81 47 45 35 - Fax 03 81 80 66 87

Mesdames et Messieurs les associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous ont été confiée, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 3 Mai 2007, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectués nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composants l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Lure, le 21 Mai 2007

Le Commissaire à la transformation,

SOGERA EXPERTISE

Représentée par

Didier SCALABRINO

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

